



## CONTRAT - PRODUITS ISSUS DU LAIT DE CHEVRE

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat.

L'Adhérent Consomm'acteur s'engage :

- à respecter la charte des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne,
- à participer à la vie de l'association (dont l'aide à la distribution),
- à régler d'avance l'achat selon les modalités du présent contrat,
- à venir récupérer les produits sur le lieu de distribution les jours convenus.

Le producteur s'engage :

- à respecter la charte des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne,
- à apporter les produits sur le lieu de distribution les jours définis

Le coordinateur :

Il assure le lien entre le producteur et l'adhérent.

<b>Entre</b>	
<b>EARL Du foin dans les bottes, Sariah Monclin</b>	
5 lieu dit Créon - 33620 CUBNEZAIIS – <b>06 07 83 05 17</b>	
<b>Et</b>	
Nom du consomm'acteur :	<input type="text"/>
Adresse postale :	<input type="text"/>
N° tel portable :	<input type="text"/>
E-mail :	<input type="text"/>

### DURÉE DU CONTRAT :

Le contrat court du 2 avril (date de la première distribution) au 26 novembre (date de la dernière distribution). Sauf contraintes exceptionnelles (jours fériés, vacances ou imprévus sur l'exploitation) la fréquence de distribution sera d'une fois tous les quinze jours (par l'équipe Œuf/Poulet).

### TYPES DE PRODUITS :

Fromage, yaourt, fromage blanc, faisselle au lait de chèvres poitevines, selon le cahier des charges de l'agriculture biologique. (Les produits sont issus de lait délicat et velouté typique de la race).

## TARIFS :

<u>CREMERIE</u>	<u>Poids</u>	<u>Prix</u>
YAOURT NATURE	6 x 125 g	5,40 €
FORMAGE BLANC	500 g	6,00 €
FAISSELLE	450 g	4,50 €
<u>FOMAGES</u>		<u>Prix à l'unité</u>
CROTTIN (blanc, cendré)	200 g	3,50 €
BUCHE (blanche, cendrée)	230 g	5,00 €
CARRE (blanc, cendré)	300 g	5,30 €
PETIT PALET (blanc, cendré)	90 g	2,40 €
PYRAMIDE cendrée	320 g	6,90 €

## DISTRIBUTION :

Les jours de distribution sont les jeudis de 18H30 à 19h30. Il appartient au Consomm'acteur empêché de faire récupérer son poulet et/ou ses œufs par une tierce personne. Au-delà de 19H30, les produits commandés, payés et non retirés seront donnés à l'association Gargantua ou aux Amapiens présents sur le site. Si le jeudi est un jour férié, la distribution est reportée au cours de la même semaine.

Le Consomm'acteur pourra fournir les emballages destinés au transport de la crèmerie.

### **Le lieu de distribution :**

**8 rue Preymenard à l'annexe de la Maison de quartier Chantecler**

## MODALITES DE REGLEMENT :

Le Consomm'acteur effectuera le règlement par chèques exclusivement auprès du coordinateur dès la prise de commande. Le règlement se fera au moyen de chèques mensuels à l'ordre **d'EARL Du Foin dans les Bottes** (merci de préciser le mois concerné au dos de chaque chèque). Ils seront ensuite débités chaque mois jusqu'à la fin du contrat.

## RESILIATION :

Le Consomm'acteur ne pourra résilier son abonnement qu'en cas exceptionnel (déménagement, baisse de revenus) et suivant accord avec le producteur et les coordinateurs. Les chèques seront restitués dès qu'un autre adhérent aura repris le contrat interrompu.

Le Consomm'acteur et le producteur déclarent avoir pris connaissance de la Charte AMAP et s'engagent à la respecter.

<b>Le Consomm'acteur :</b>	<b>Le Producteur :</b>	<b>Le Coordinateur :</b>
Date : <input type="text"/>	Date : <input type="text"/>	Date : <input type="text"/>
<i>En cochant cette case je reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions du présent contrat.</i>	<i>En cochant cette case je reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions du présent contrat.</i>	<i>En cochant cette case je reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions du présent contrat.</i>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>